

Communiqué de presse 6 mars 2026

Elections municipales, le compte n'y est pas pour les Postières et les Postiers

La Fédération des Activités Postales et de Télécommunication CGT a sollicité la Direction de La Poste qu'elle a rencontré le 24 février 2026 pour une séance de négociation sur la question de la distribution des plis électoraux des municipales de mars 2026.

Le premier sujet concernait la propagande électorale non cachetée. Plusieurs agents ont été confrontés à des incivilités lors de la distribution de ce type de produit. Nous avons donc rappelé l'obligation de neutralité ainsi que sa responsabilité en tant qu'employeur de s'assurer de la santé et la sécurité de son personnel.

Pour la CGT, la distribution de propagande politique ne peut être considérée comme une simple publicité. Afin de préserver la démocratie, la qualité du service de distribution et la sécurité des agents, la mise sous blister de la propagande électorale est la seule solution. La Poste refuse cette proposition qui pour elle pourrait être un frein à la signature de contrat et par conséquent serait un manque à gagner. Quant à la mise en sécurité des Postiers, elle propose de les former pour faire face aux incivilités. Cette mesure est insuffisante et impossible à mettre en place d'ici les élections. Cela donne la mesure du mépris de la Poste pour les usagers et son personnel en préférant le profit à la sécurité.

Le deuxième point aborde les éventuelles compensations financières, les moyens logistiques et humains supplémentaires pour faire face à cette charge de travail supplémentaire.

Interrogée sur le montant que va percevoir l'entreprise de la part de l'Etat, notre interlocuteur nous répond ne pas connaître cette information ! Nous estimons ce montant entre 50 et 80 millions d'€. Si le service public postal est un enjeu pour la démocratie, les postières et les postiers doivent pouvoir bénéficier d'une reconnaissance à hauteur de ses missions.

La distribution du courrier lié aux élections municipales ne doit pas sacrifier le service public sur l'hôtel de la rentabilité financière. La Poste fait le choix, par soucis d'économie, de retenir du courrier pour prioriser la propagande politique et les plis électoraux (distribution des produits postaux différés pour respecter les délais de la campagne électorale). Si les Postiers avec la CGT ont des exigences c'est notamment pour assurer que les électeurs et usagers des services postaux puissent avoir à la fois ceux-ci et leur courrier en temps et heure.

Alors que La Poste a les moyens de ses missions, à ce jour elle a tout refusé !



En résumé :

Pour la PDG de la Poste fraîchement arrivée, entre 450 et 900 milles € d'indemnité de départ ;
Pour la Poste 1,160 milliard d'€ de bénéfice pour l'exercice 2025 ;
Pour la Poste, entre 50 et 80 millions d'€ pour l'acheminement et la distribution des plis électoraux aux municipales ;
Pour les Postiers : 0 € pour la distribution des plis électoraux et 0,7% d'augmentation du salaire pour 2026.



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

